

Exercice 1 :

L'entreprise AMAL vous remet le dossier suivant concernant l'amortissement du matériel de transport et matériel informatique. Le mode appliqué est le système constant.

Eléments	Date d'acquisition	Valeur d'origine	Durée probable	Taux d'Amrt	Dotations		
					2016	2017	2018
Mat de transport	10/05/2016	120 000	?	?	?	24 000	?
Micro-ordinateur	01/07/2015	?	?	20%	?	?	4880

NB : l'exercice comptable se termine le 31 décembre.

Travail à faire:

- 1) Compléter le tableau ci-dessus des immobilisations de l'entreprise.
- 2) Passer les écritures de dotations de l'exercice 2018.

Corrigé :

- 1) Le tableau des immobilisations de l'entreprise.

Eléments	Date d'acquisition	Valeur d'origine (hors taxe)	Durée probable	Taux d'Amrt	Dotations		
					2016	2017	2018
Mat de transport	10/05/2016	120 000	5 ans	20%	16 000	24 000	24 000
Micro-ordinateur	01/07/2015	24 400	5 ans	20%	4880	4880	4880

Explications :

*** Matériel de transport**

Annuité de 2017 est déjà calculée = 24 000 DH (voir le tableau).

Comment on a calculé l'annuité de 2017 ?

$$\text{Annuité de 2017} = VO \times t$$

$$24\,000 = 120\,000 \times t$$

Doù :

$$t = 24\,000 / 120\,000, \quad t = 0,2, \quad t = \mathbf{20\%}$$

$$\text{Durée d'amortissement} = 100 / 20 = \mathbf{5 \text{ ans.}}$$

$$\text{Annuité de 2016} = VO \times t / 12 \times n$$

Avec $n = 8$ (compter de la date d'acquisition 10/05/2016 jusqu'au 31/12/2016 : Il y'a 8 mois).

Annuité de 2016 = $120\,000 \times 20\% / 12 \times 8 = 16\,000$ DH
 Annuité de 2018 = annuité de 2017 = $VO \times t = 24\,000$ DH.

* **Micro- ordinateur**

Taux d'amortissement est de 20% (voir le tableau)

Donc la durée d'amortissement = $100 / 20 = 5$ ans

l'annuité de 2018 est déjà calculé = 4880 DH (voir le tableau)

Par définition , annuité de 2018 = $VO \times t$

Remplaçons annuité de 2018 par 4880 DH

On aura, **4 880 = $VO \times 20\%$.**

VO est à déterminer (voir le tableau)

$VO = 4880 / 0,2,$ **VO = 24 400 DH**

Annuité de 2016 = annuité de 2017 = annuité de 2018

Annuité de 2016 = $VO \times t = 24\,400 \times 20\% = 4880$ DH

annuité de 2017 = $VO \times t = 24\,400 \times 20\% = 4880$ DH

2) Les écritures de dotations de l'exercice 2018

Enregistrement comptable

			31/12/2018	Débit	Crédit
61934		DEA du matériel de transport		24 000	
	2834	Amort du matériel de transport			24 000
61933		DEA des mobiliers, mat de bureau....			4 880
	28355	Amort du matériel informatique			
		Constatation de dotation de l'exercice			

Exercice 2

1/ Dossier des créances de l'entreprise AMAL se présente comme suit au 31/12/2018:

Clients	Créances TTC (TVA 20%)	Provisions au 31/12/ 2017	Règlements au cours de 2018	Observations fin 2018
Maha	12 000	4000	720	Porter la provision à 70% de solde
Zaki	16 320	6 800	Néant	Client insolvable

TAF : Passer au journal les écritures d'inventaire nécessaires au **31/12/2018**

Corrigé :

Au 31/12/2017

Prov des deux clients aux 31/12/2017 sont déjà calculés (voir l'exercice).

Clients	Provisions 2017	Provisions 2018	Réajustement		Pertes HT	TVA
			(+)	(-)		
Maha	4 000	6 580 (*)	2 580			
Zaki	6 800	-		6 800	13 600	2 720

Au 31/12/2018

Les formules à retenir :

1) Si le client a réglé une partie de sa créance

$$\text{Prov} = \frac{\text{créances TTC} - \text{règlement}}{1 + \text{taux de TVA}} \times \text{Taux de perte}$$

2) Si aucun règlement n'a été effectué

$$\text{Prov} = \frac{\text{créances TTC}}{1 + \text{taux de TVA}} \times \text{Taux de perte}$$

Pour le client Maha :

Dans notre cas le client Maha a payé 720 DH au cours de l'année 2018, nous retenons donc la première formule.

$$(*) \text{ Prov de Maha (2018)} = (12\,000 - 720) / 1,2 \times 70\% = 6\,580 \text{ DH.}$$

Pour le client Zaki

Prov de Zaki (2018) : pas de provision, client insolvable.
Puisqu'il est insolvable, il faut calculer sa perte HT.

Perte HT de Zaki = Créance hors taxe

Créance HT = Créance TTC / 1 + taux de TVA

Créance HT = 16 320 / 1,2 = 13 600 DH

Donc, la perte de Zaki = 13 600 DH

TVA = créance TTC - créance HT

TVA = 16 320 - 13 600

TVA = 2 720 DH

Enregistrement comptable

Au 31/12/2018			débit	crédit
6196	3942	DEPD des créances de l'actif circulant PPD des clients et CR augmentation de la provision (Maha) d°	25 80	25 80
3942	7196	PPD des clients et CR R/PPD de l'actif circulant Annulation de la provision (Zaki) d°	6 800	6 800
6182	4455 3424	Pertes sur créances irrécouvrables Etat TVA facturée Clients douteux ou litigieux... Perte sur la créance de Zaki	13 600 2 720	16 320

Exercice 3 :

Dossier des titres de l'entreprise AMAL au 31/12/2017 :

Nature	Quantité	Prix unitaire d'achat	Cours moyen au 31/12/2017
TP	400	355 DH/titre	350 DH/ titre
TVP	150	290 DH/ titre	295 DH/ titre

TAF : Passer au journal les écritures d'inventaire nécessaires au **31/12/2017**.

Corrigé :

Dans cet exercice, il y'a un seul cours à la date d'inventaire (au 31/12/2017), donc, une seule provision est à calculer à cette date (**on parle de création de la provision**)

Prov des titres = Quantités achetées x (prix d'achat – cours au 31/12/N)

Au 31/12/2017 :

Prov de TP au 31/12/ 2017 = Qts achetées x (prix d'achat – cours au 31/12/2017)
= **400 x (355 – 350) = 2 000 DH**

Prov de TVP au 31/12/2017 = pas de provision, il y'a une plus value.

Prix d'achat : 290 DH  Cours au 31/12/ 2017 : 295DH
+ value (pas de provision)

Enregistrement comptable :

		31/12/2017	débit	crédit
6392		Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations financières	2 000	
	2951	Prov pour dépréciation des TP		2 000
		Constatation des TP		

Exercice 4 :

Dossier des titres de l'entreprise AMAL au 31/12/2018 :

Nature	Quantité	Prix unitaire d'achat	Cours moyen au 31/12/2017	Cours moyen au 31/12/2018
TP	400	355	350	352
TVP	150	290	295	280

TAF : Passer au journal les écritures d'inventaire nécessaires au **31/12/2018**.

Corrigé

Dans cet exercice, il y'a deux cours à la date d'inventaire : cours de 2017 et cours de 2018. De ce fait, il faut calculer la provision de 2017 et la provision de 2018 et opter pour le réajustement tout en comparant les deux provisions :

Les provisions de 2017 sont déjà calculés car on a repris les données de l'exercice précédent (exercice n° 3)

Au 31/12/2017

Prov de TP au 31/12/ 2017 = 2 000 DH (voir l'exercice précédent n° 3)

Prov de TVP au 31/12/2017 = pas de provision, il y'a une plus value (voir l'exercice précédent n° 3).

Au 31/12/2018

Prov de TP au 31/12/ 2018 = Qts achetées x (prix d'achat – cours au 31/12/2018)
= 400 x (355 – 352) = 1 200 DH

Prov de TVP au 31/12/2018 = Qts achetées x (prix d'achat – cours au 31/12/2018)
= 150 x (290– 280) = 1 500 DH

Nature	Quantités	Provisions 2017	Provisions 2018	Réajustement	
				(+)	(-)
TP	400	2 000	- 1200		800
TVP	150	0	+ 1500		1500

Enregistrement comptable :

31/12/2018			débit	crédit
2951	7392	Prov pour dépréciation des TP Reprises sur provisions pour dépréciation des immob financières	800	800
		Diminution de la prov des TP		
6394	3950	d° Dotations aux prov pour dépréciation des TVP Pro pour dépréciation des TVP Constatation de la prov des TVP	1 500	1 500

Exercice 5 :

Dossier des titres de l'entreprise MARBOUH au 31/12/2018 :

Nature	Quantité	Prix unitaire d'achat	Cours moyen au 31/12/2017	Cession au 31/12/2018	Cours moyen au 31/12 2018
TP	500	370	365	-	367
TVP	180	300	290	100 actions à 295DH/ action	295

*La cession des TVP s'est effectuée contre un chèque bancaire n° Z0123.

TAF : Passer au journal les écritures d'inventaire nécessaires au 31/12/2018 et régulariser les écritures de cession des TVP

Corrigé :

A vous de faire les calculs

Prov = Qtés achetées x (prix d'achat – cours au 31/12/N)

Les calculs sont résumés dans le tableau suivant :

Nature	Quantités	Provisions 2017	Provisions 2018	Réajustement	
				(+)	(-)
TP	500	2 500	1 500		1 000
TVP	180 } 100 CD* 80 NCD	1 000	0		1 000
		800	400		400

Dans notre cas , l'entreprise a dégagé une perte de 5 DH/ titre (prix de vente – prix d'achat) ; 300 DH – 295 DH = 5 DH

31/12/2018			Débit	Crédit
2951		PPD des TP	1000	
	7392	R/PPD des immob financières		1000
		Diminution de la provision des TP		
		d°		
5141		Banques	29 500	
	7385	Charges nettes sur cessions des TVP (100 x 5) = 500	500	
	350	TVP (100 x 300) = 30 000		30 000
		Constatation de la cession des TVP		
		d°	1000	
3950		PPD des TVP		
	7394	R/PPD des TVP		1000
		Annulation de la provision des TVP cédées		
		d°	400	
3950		PPD des TVP		
	7394	R/PPD des TVP		400
		Diminution de la provision des TVP non cédées		

A retenir :

Deux étapes à suivre pour enregistrer la cession des TVP :

1^{ère} étape : Enregistrer la cession des TVP

Deux cas peuvent se présenter :

a- cas de gain (le prix de vente des TVP est supérieur au prix d'achat).

L'enregistrement comptable se présente de la manière suivante :

31/12/N			Débit	Crédit
5141		Banques	X	
	7385	Produits nets sur cessions des TVP		Qtés des TVP cédées x gain
	350	TVP		Qtés des TVP cédées x prix unitaire d'achat
		Cession des TVP		

Total débit = total crédit

b- cas de perte (le prix de vente des TVP est inférieur au prix d'achat).

L'enregistrement comptable se présente ainsi :

		31/12/N	Débit	Crédit
5141		Banques	X	
6385	350	Charges nettes sur cessions des TVP	Qtés des TVP cédées x perte	
		TVP Cession des TVP		Qtés des TVP cédées x prix unitaire d'achat

2 ème étape : Annuler la provision des TVP cédées

- en débitant le compte : 3950 « Prov pour dépréciation des TVP » noté PPD des TVP
- et en créditant le compte : 7394 « Reprises sur prov pour dépréciation des TVP » noté R/PPD des TVP

L'enregistrement comptable se présente ainsi :

		31/12/N	Débit	Crédit
3950		PPD des TVP	X	
	7394	R/PPD des TVP Annulation des TVP cédés		X